# Comité national de l’eau

# Réunion plénière

## 05 JANVIER 2023

### Projet de procès-verbal

## Ordre du jour

I. Introduction 3

II. Synthèse des travaux par Jean LAUNAY, président du Comité national de l’eau 4

III. Idées forces des groupes de travail 9

1. Protection des captages et lutte contre les pollutions diffuses, par Philippe NOYAU 9

2. Grand cycle de l’eau, par Frédéric MOLOSSI, Georges DANTIN et Thierry BURLOT 9

3. Sobriété, économies, partage par Danielle MAMETZ et Agathe EUZEN 10

4. Prix et qualité des services publics eau et assainissement par Hervé PAUL et Isabelle GAILLARD 11

5. Outre-mer par Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO 12

6. CASH par Jean LAUNAY 13

IV. Prises de parole des Comités de bassin 13

V. Questions / Réponses 21

VI. Conclusion 23

*La réunion est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Jean Launay.*

##### Introduction

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Merci à tous d'être présents pour ce temps d'échange. Nous sommes réunis ce jour pour écouter vos propositions issues d’un exercice de concertation, alors qu’une attention particulière sera portée au sujet de l’eau en 2023.

Nous avons la conviction que la ressource en eau, en France, est précieuse, pour nos écosystèmes, notre santé et notre économie. La sécheresse de 2022 a eu un effet « d’électrochoc », et a remis la question de l’eau au centre des préoccupations. La crise que nous avons subie est historique et des situations critiques perdurent dans certains territoires.

Une mission a été confiée aux inspections générales, afin de dresser un retour d’expérience de cette gestion de crise et tirer les enseignements de cette année historique. Leurs recommandations sont attendues pour le premier semestre. L’enjeu est d’améliorer la résilience des territoires les plus fragiles d’ici à l’été prochain.

Avec des épisodes qui augmenteront en intensité et en fréquence, l’adaptation au changement climatique représente un immense défi. La planification écologique menée par la Première ministre doit nous permettre d’intégrer ces bouleversements profonds dans nos choix de société. Nous devons dessiner ensemble la bonne trajectoire, chacun dans nos territoires.

Dans un contexte de canicule, de sécheresse et de tensions vives sur la ressource, le premier chantier démarré dans le cadre de la planification s’est concentré sur l’eau.

Avec Christophe BECHU et Agnès FIRMIN-LE BODO, nous avons lancé le chantier sur l’eau le 29 septembre 2022 à Marseille, avec l’objectif de construire un plan d’actions qui mobilise l’ensemble des parties prenantes, bâtir du consensus et repolitiser le sujet de l’eau.

Nous n’avons pas la volonté de réinventer la politique de l’eau qui est structurée, organisée et fortement outillée dans notre pays. L’objectif n’est pas non plus de refaire les Assises de l’eau ou le Varenne. Des engagements ont été pris et nous nous y tiendrons.

Nous nous sommes appuyés sur ces travaux et sur la connaissance de ceux qui savent. Cette démarche participative s’est donc appuyée sur le Comité national de l’eau, ainsi que sur les Comités de bassin.

Monsieur LAUNAY a œuvré ces derniers mois pour coordonner, au sein du CNE, cet important travail de concertation. Je tiens à lui exprimer ma reconnaissance et je remercie également les personnes qui ont participé à cette réflexion et qui ont assuré le pilotage des groupes de travail.

Nous avons souhaité que cette concertation soit également portée dans les territoires. Notre volonté est de réaffirmer le principe d’une politique de l’eau décentralisée et concertée avec l’ensemble des usagers.

Cette réunion devrait donc permettre d’alimenter concrètement les propositions que nous porterons in fine dans le plan d’action. Je baserai mon action politique sur ce plan, qui comportera des mesures concrètes à court terme, et qui permettra aussi l’ouverture de chantiers stratégiques à long terme.

La pluviométrie en France nous rappelle qu’une urgence existe pour l’été prochain. Nous nous devons de répondre extrêmement rapidement pour la saison prochaine, mais cela ne doit pas nous faire oublier que de grands chantiers doivent être menés.

##### Synthèse des travaux par Jean LAUNAY, président du Comité national de l’eau

Jean LAUNAY, président du Comité national de l’eau

Vous avez, madame la ministre, rappelé le point de départ du 29 septembre 2022, avec cet épisode en visioconférence rassemblant le président du CNE et les présidents des Comités de bassin, pour lancer ce chantier eau, premier de la démarche de planification écologique souhaitée par madame Élisabeth BORNE.

L’eau se place en haut de l’agenda politique depuis cinq ans, avec les Assises de l’eau, l’épisode Varenne, et désormais cette planification écologique.

Nous avons pris le pari d’une écoute plus large, au-delà des seuls membres nommés au CNE. La diversité des points de vue en a été accrue, preuve que l’élargissement de notre instance est possible et probablement souhaitable.

En proposant dès 2018 à Emmanuelle WARGON de transformer le Comité de suivi hydrologique en Comité d’anticipation et de suivi hydrologique, j’avais mesuré que le risque sécheresse devait être mieux et plus vite pris en compte. J’emprunte à un ami l’expression suivante : « *la sécheresse est un miroir qui nous renvoie à nos carences* ».

Déterminer les territoires où les difficultés risquent de survenir est primordial. Or, la qualité du travail de nos opérateurs et le croisement de leurs données le permettent. Les avantages immédiats à en tirer sont divers et impactent directement les usages : adapter les semis, moduler les volumes autorisés, ou encore renforcer la surveillance de l’état des lieux, dont la température de l’eau par exemple.

La connaissance exhaustive des prélèvements, l’attention apportée aux non-déclarations des forages, et l’instauration de la télérelève des volumes pour tous les usages devront déboucher sur des mesures réglementaires indispensables.

Le plan Eau intégrera les conclusions des Assises de l’eau, sans trahir les orientations du Varenne, dans le double objectif du partage assumé de la ressource en eau et de l’indispensable sobriété des usages.

La gravité de l’épisode caniculaire 2022 a conduit le ministère à demander aux préfets des départements de dresser la liste des collectivités ayant rencontré des ruptures d’approvisionnement et de vérifier la mise en œuvre de mesures de renforcement de leur adduction d’eau potable. La liste des collectivités jugées fragiles, confrontées à des risques avérés de coupure d’eau, a également été demandée.

Localiser ces collectivités est indispensable, afin d’analyser les raisons structurelles ou momentanées, ayant amené à ces ruptures d’alimentation. En outre, l’eau qui « roule », le citernage ou la desserte d’eau en bouteille doivent être considérés comme des ruptures.

Cette vérification des indispensables mesures de renforcement de cette adduction en eau potable renverra de facto à l’enjeu de la structuration de la compétence eau potable à l’échelle intercommunale ou syndicale, notamment pour les communes rurales isolées.

Au-delà du chantier eau de la planification écologique, ces investigations doivent impérativement permettre de ne pas reporter une fois de plus l’échéance législative de 2026 pour le transfert définitif de la compétence eau à l'intercommunalité.

La cartographie du risque des difficultés en matière d’alimentation en eau potable portera sur la gestion qualitative, mais aussi sur la gestion quantitative, avec l’analyse des historiques des sécheresses. Elle sera opportunément superposée aux couches de nature des sols, pour anticiper les ruptures d’approvisionnement en eau potable, et déterminer si ces dernières sont accidentelles ou révélatrices d’une pénurie de la ressource.

L’élaboration et/ou la mise à jour des schémas en eau potable devront s’appuyer sur les départements, particulièrement sur les zones rurales. L’objectif n’est pas de transférer les compétences, mais de renouer un lien politique avec l’administration locale qui a historiquement accompagné de nombreuses communes dans leurs premiers accès à l’eau, et de favoriser les interconnexions avec des syndicats de production.

En application de l’article L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, ces schémas seront établis pour fin 2024, incluant le descriptif et le diagnostic des ouvrages et des équipements.

Ces schémas :

* analyseront l’évolution de la population et des ressources en eau disponibles ;
* prioriseront les travaux d’amélioration du réseau, selon le taux de perte en eau ;
* poursuivront la lutte contre les fuites ;
* planifieront les interconnexions nécessaires ;
* procéderont à l'estimation des financements à mobiliser.

Lors du lancement du processus le 29 septembre 2022, le ministre Christophe BECHU a avancé l’idée de lier la confiance et l’ambition. Renouer avec tous les échelons politiques d’administration locale est primordial, avec : les départements, les régions porteuses de la compétence développement économique, les communes dans le cadre de leurs intercommunalités ou des structures syndicales gérant l’eau dans toutes ses dimensions, et les établissements publics territoriaux de bassin et les EPAGE adossés à la notion de bassin versant ou de sous-bassin versant dont l’action sera soutenue par les agences de l’eau.

Les collectivités locales, quel que soit le niveau de maîtrise d’ouvrage, s’inscrivent dans cette logique de bassin versant ou de sous-bassin versant, qui ne se superpose pas nécessairement au périmètre des intercommunalités. Nous sommes ici au cœur des sujets de gouvernance. Nous sommes au milieu du gué.

Dans les compétences confiées en matière d’eau aux collectivités, l’appropriation des enjeux, la question de la répartition de la ressource entre les usagers, la prise en compte des milieux et l’association des parties prenantes sont insuffisamment intégrées. Tous les bassins versants devraient ainsi être dotés d’une vision stratégique de l’eau, ce qui plaide pour une généralisation des SAGE. Une réforme doit les rendre plus stratégiques, plus prospectifs, et davantage reliés aux autres politiques sectorielles. Les SAGE deviendront ainsi plus efficaces, avec un fonctionnement plus agile pour répondre aux besoins des territoires.

La première urgence s’inscrira, pour le gouvernement, dans une logique de résorption des points noirs, par l’animation et l’accompagnement des collectivités qui disposent de moins bons rendements. L’État pourrait assurer, par une mobilisation spécifique, l’accompagnement de la prise des compétences eau et assainissement, en application du transfert des compétences issu de la loi NOTRE, à condition que l’échéance ne soit plus reportée.

En matière de compétences, l’organisation de la gestion de l’eau n’est pas toujours lisible, entre les compétences GEMAPI et la sécabilité des compétences, ce qui nuit à la mise en œuvre des solidarités « amont-aval » et « urbain-rural », et à une politique intégrée et transversale de l’eau. Pour répondre à cette fragilité, l’idée a germé de demander aux collectivités de bassin de mettre en place des contrats de gouvernance hydrographique ou des schémas de coopération qui formaliseront la répartition des compétences et attesteront d’une lecture des articulations entre : eau, aménagement du territoire, urbanisme, énergie, agriculture et tourisme.

Dès lors que l’eau conditionne les activités, le dialogue entre les acteurs doit être amélioré. Les documents de planification doivent traduire ce dialogue. Les collectivités compétentes en matière d’eau devront participer à l’élaboration à la révision des PLUi et des SCoT, ainsi qu’aux instances liées au foncier. Je plaide donc pour une implication plus forte des élus à l’enjeu majeur que constitue l’eau.

Les agences de l’eau, établissements publics de l’État, représentent le bras armé de la politique de l’eau et de la biodiversité. Nous leur devons la refonte de leurs redevances, dont celles pour le prélèvement de la ressource en eau, en revoyant l’encadrement des redevances. Nous leur devons également de garantir le principe « pollueur-payeur », ainsi que le principe, maintenant établi, « l’eau et la biodiversité payent l’eau et la biodiversité », en mettant en œuvre les recommandations du rapport « Jerretie-Richard », présenté dans le cadre du CNE l’an dernier. L’objectif est de diversifier les recettes des agences de l’eau, en adéquation avec l’élargissement de leurs missions, et donc d’apporter les financements complémentaires pour la biodiversité (établis sur les atteintes à la biodiversité).

Diversifier et ajuster les recettes des agences de l’eau à leurs besoins est donc nécessaire, en supprimant le plafond d’encaissement (« plafond mordant »). Ce plafond représente en effet le dernier avatar du comportement jacobin dont l’État reste capable. Ce « pied sur le frein » dans l’utilisation de l’argent de l’eau n’est pas nouveau. Le financement de la politique de l’eau ne doit plus être grevé par le financement d’autres politiques. Le plafond de dépense qui contraint inutilement le système devra aussi être supprimé.

Ces agences doivent avoir les moyens d’agir. Elles doivent notamment maintenir les aides vers le petit cycle du 11e programme, et ne pas les exclure du 12e.

Qu’il s’agisse des collectivités en rupture d’approvisionnement en AEP, des schémas d’AEP, de l’accompagnement à la bonne échelle, de la prise de compétence des services AEP et assainissement, de la lutte contre les fuites, de l’entretien de la rénovation des réseaux, des interconnexions nécessaires et de la modernisation des stations d’épuration, tous ces points relèvent du petit cycle. Les aides petit cycle du 11e programme sont à maintenir et les 12es programmes ne pourront pas les exclure, au risque de générer incompréhension et frustration.

Les agences doivent aussi renforcer la conditionnalité de leurs aides, par la mise en place de prix planchers de l’eau, et l’obligation de connaissance du patrimoine, avec le rétablissement des aides pour l’assainissement non collectif sur les zones sensibles, comme les aires d’alimentation de captage. Dans les 12es programmes, cette démarche se mettra en place en assurant et en garantissant une animation territoriale solide et pérenne, pour partager la connaissance des états des lieux, mobiliser les acteurs et permettre le montage des dossiers.

Les agences doivent aussi ajouter dans les conditions d'octroi : des aides et des financements des critères de durabilité, de viabilité et d’équité, ainsi que des efforts pour baisser les prélèvements et les consommations (afin de préserver les ressources). Tous ces points doivent être intégrés dans les 12es programmes.

Concernant le grand cycle, le recours aux solutions fondées sur la nature devrait être développé à plus grande échelle, pour restaurer les sols vivants, la fonctionnalité des milieux et végétaliser les bassins versants. Les aides devront également permettre l’accompagnement de l’agroécologie par les paiements pour services environnementaux, et les mesures agroenvironnementales et climatiques.

La qualité et la quantité sont désormais jugées indissociables. Le réchauffement climatique impacte qualitativement les masses d’eau et aggrave les conditions d’une bonne gestion quantitative. Une illustration concrète de ce lien est la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature qui ont des bénéfices sur la quantité d’eau (ralentissement des crues et atténuation des sécheresses) et sur la qualité de l’eau. La restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau) fait partie des solutions, ce qui généralement concourt à l’atténuation du changement climatique et à la bonne biodiversité.

Les parties prenantes des bassins pourraient être amenées à fixer des objectifs temporels et quantitatifs de fonctionnalités naturelles des milieux et de végétalisation, et de couverts arborés pour toutes les dépendances linéaires d’infrastructure.

La synergie des projets avec les enjeux climatiques et de biodiversité pourra être recherchée par la renaturation en ville, des projets de végétalisation des bassins versants, le soutien au déploiement des infrastructures agroécologiques, ainsi que l’entretien et la rénovation des réseaux d’alimentation en eau potable.

S’agissant de la gestion qualitative, plusieurs objectifs ont été fixés :

* poursuivre la limitation des rejets et réduire à la source les émissions de polluants ;
* renforcer la protection des captages par la mobilisation plus forte des collectivités, comme le prévoit la transposition de la directive eau potable ;
* doter le plan Ecophyto de suivis sur les actions, les engagements des acteurs, les résultats obtenus par la mobilisation des acteurs du monde agricole dans la logique de filière, de la recherche variétale au consommateur final, en passant par la transformation ;
* solliciter cet engagement des filières sur la réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques et en assurer le suivi ;
* l’accélération de la réduction des pollutions diffuses sur les captages d’alimentation en eau potable. L’objectif « zéro phyto » sur ces zones n’a pas fait consensus pour l'instant.

Le sujet des micropolluants a aussi été largement débattu. La diversité des expressions employées semble révélatrice des attentes sur le sujet : les réduire, mieux les maîtriser en amont, et mieux cibler ceux qui doivent être surveillés.

Le lancement du troisième plan micropolluants a aussi été évoqué, le focalisant sur la question « comment réduire ? ». L’idée de mettre en œuvre une redevance spécifique a été proposée, en appliquant le principe « pollueur-payeur » par exemple, avec une redevance dédiée ou un dispositif de responsabilité élargi du producteur.

D’autres sujets concernent le suivi de l’état chimique des eaux de surface, les mesures en sortie des stations d'épuration, ou encore l’appui à la recherche et développement sur la connaissance des substances, en particulier médicamenteuses. L’évolution de nos résultats en termes de REUT en dépendra. Moins les eaux usées seront contaminées, plus il sera facile de les traiter et de les réutiliser. Considérer les rejets les plus impactant, et déterminer d’où ils viennent est nécessaire, mais réduire toutes les émissions de substances dangereuses en amont de leur rejet sera difficile, car leurs sources, majoritairement individuelles, sont particulièrement diffuses.

Les problèmes étant connus, la mise en œuvre rapide d’actions concrètes doit prévaloir. Dès lors, la réduction des rejets directs d’eau usée par temps de pluie constitue une mesure incontournable.

Le renforcement des performances des stations d’épuration pourrait être une option complémentaire pour diminuer les rejets de micropolluants dans les milieux naturels. Or, traiter les micropolluants dans les stations d’épuration n’est pas gratuit, et le financement de tels traitements reste à construire et devra aussi s’appuyer sur le principe « pollueur payeur ».

S’agissant du sujet de la gestion quantitative, le maître mot sera « sobriété », en incitant tous les acteurs à faire des économies d’eau et à changer de pratique en intégrant la sobriété de l’usage le plus en amont possible. Agir de façon responsable sera nécessaire, pour une gestion partagée par la réévaluation des règles de répartition des volumes prélevables, en tenant compte de la hiérarchisation des usages, pour mieux partager la ressource dans le temps et dans les territoires.

En ce qui concerne les stratégies d’aménagement des territoires, les travaux du Varenne agricole avaient déjà mis en lumière la nécessité de déployer le panier de solutions à définir localement. Multifonctionnalité et gestion collective ont été réaffirmées. Nous devons aller plus loin dans la massification de la réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux grises, eaux de pluie, eaux usées traitées), et dans la remobilisation des ressources existantes, notamment des plans d’eau existants. La mobilisation de la ressource en eau passera aussi par les PTGE.

Pour la lutte contre les fuites, les renouvellements des canalisations devront se poursuivre, en cherchant la meilleure efficacité.

Le prix de l’eau devra augmenter pour financer les investissements indispensables, mais avec le souci de l’acceptabilité sociale. Cette politique sociale de l’eau doit être déployée davantage, pour inciter aux économies, avec la possibilité de mettre en place la tarification progressive, compte tenu de la différence des préleveurs.

Le sujet de la connaissance devra être analysé à trois niveaux. Son large partage permettra de progresser collectivement :

* en amont : former au projet de l’eau. À date, comprendre et partager l’état des lieux, gage de la mobilisation des acteurs (avec le regroupement et l’exploitation des données éparses qui viennent de tout le territoire, sur les milieux et sur les prélèvements). La cartographie des réseaux d’AEP n’est pas complète et n’existe pas. Publier la cartographie des zones humides, déployer les systèmes dynamiques pour croiser les données eau avec les données socioéconomiques et environnementales propres à chaque territoire (démographie, occupation des sols) ;
* en aval demain : agir par rapport aux enjeux et chercher la synergie des projets avec les autres enjeux (la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleur). En ce sens, il est proposé d’ajouter des critères eau dans les outils de programmation et de labellisation, dans les politiques cœur de ville ou écoquartier ;
* articuler les documents-cadres pour que l’eau ne soit plus l’oubliée de l’aménagement. Entre les SDAGE et les SRADDET, entre les SAGE et les SCoT, les documents doivent mieux se parler pour assurer un développement des territoires qui tient compte des ressources disponibles et de leur qualité, sans oublier les milieux naturels.

Je tiens particulièrement aux mots « transversalité » et « interministérialité ». J’ajoute la poursuite de la réflexion sur la sobriété, en pérennisant le groupe de travail ad hoc que menaient Agathe EZEN et Danielle MAMETZ, pour envisager les réponses les plus adaptées et accompagner leur mise en œuvre.

Le CNE peut encore gagner de la force dans son suivi des sujets de l’eau et dans ses propositions, en continuant à élargir sa représentation. Au travers de la confrontation courtoise des points de vue peuvent s’élaborer les meilleurs compromis, à défaut de consensus. Le CNE peut encore gagner de la lisibilité et de la crédibilité à porter le sujet de l’eau, et même celui de la biodiversité, si les membres qui le composent et qui y travaillent n’oublient pas de rapporter à leur mandant. Ce n’est qu’à cette condition que les orientations du gouvernement, à la suite de ce chantier eau de la planification écologique, prendront leur force, grâce à une mise en œuvre active de tous les acteurs de l’eau, dans la diversité de leurs fonctions et de leurs territoires.

##### Idées forces des groupes de travail

###### Protection des captages et lutte contre les pollutions diffuses, par Philippe NOYAU

Philippe NOYAU, Chambres Agriculture

Les problématiques se résoudront sur les territoires. Nous proposons donc une animation par territoire, en mobilisant principalement les moyens sur les territoires sensibles, et notamment sur les AAC. Pour être pragmatique, cette démarche doit se faire avec les filières. Or, les filières se traduisent par de la recherche, de la production jusqu’à la consommation. Si nous n’arrivons pas à mobiliser ces filières, nous ne réussirons pas.

Les filières seront locales, avec l’accompagnement des exploitations qui se convertiront en agriculture biologique, et en lien avec les PAT, qui nécessite un engagement des consommateurs. Insister sur les filières est donc nécessaire. Nous avons également besoin des grandes filières et de la transformation.

Les PSE (paiements pour services environnementaux) sont une solution. De nombreux PSE ont été mis en place par les agences de l’eau et les Comités de bassin. Nous avons besoin des retours d’expérience pour savoir comment divulguer ces PSE et les financer. Des financements privés sont également possibles, pour financer des PSE sur des actions locales.

Un plan Ecophyto, avec une priorisation sur les zones sensibles, est également envisageable.

Nous souhaitons adopter un raisonnement global sur l’entreprise : eau/air/sol, et ne pas résoudre une problématique en en créant une autre.

Nous préférons avoir une action locale, avec des actions réelles et concrètes pour accompagner un maximum d’agriculteurs dans le changement.

La réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires doit être intégrée dans le processus, mais ne constitue pas une fin en soi.

###### Grand cycle de l’eau, par Frédéric MOLOSSI, Georges DANTIN et Thierry BURLOT

Frédéric MOLOSSI, président de l’Association nationale des élus de bassin

Nous nous sommes notamment concentrés sur des éléments de moyen terme, autour de la question de la gouvernance.

L’eau est un bien commun, et nous devons le gérer de la manière la plus partagée possible avec l’ensemble des acteurs des territoires, en nous appuyant notamment sur une forte expertise locale, ainsi qu’une grande animation territoriale. Ces éléments semblent constitutifs d’une gouvernance équilibrée, efficace et davantage visible.

Nous ne partons pas de rien. Des outils existent et doivent être renforcés, sur le plan politique et juridique. Nous pensons notamment à un certain nombre d’outils de planification partagée. La notion de planification et de partage de cette planification avec l’ensemble des acteurs à l’échelle territoriale et du bassin semble un élément important. Ces outils permettraient de dégager une maîtrise d’ouvrage et d’ingénierie adaptée aux besoins des territoires, en répondant à l’ensemble des compétences des différents niveaux administratifs.

Thierry BURLOT, président du Comité de bassin Loire-Bretagne

La politique de l’eau a du mal à parler aux autres politiques publiques. Personne ne se parle et les documents de planification sont élaborés sans réelle concertation avec les autres acteurs. Or, le mode de développement économique et l’urbanisation contribuent à la qualité de l’eau, des rivières, des nappes phréatiques et des fleuves. La politique d’urbanisation et de développement économique doit donc davantage parler à la politique de l’eau. De son côté, la politique de l’eau doit aussi s’ouvrir aux autres politiques. Nous devons aborder ces sujets collectivement.

Par ailleurs, une politique de l’eau efficace nécessite une communication avec la politique agricole commune, notamment dans les territoires ruraux. Nous devons nous parler pour pouvoir collectivement porter des projets. La profession agricole et les agriculteurs ont particulièrement souffert de la sécheresse cet été. Si nous voulons travailler sur le grand cycle, donc sur les espaces ruraux, nous devons communiquer et être capables de porter des projets, dans un climat de confiance.

Le petit cycle de l’eau fonctionne relativement bien. En revanche, des questions se posent sur le grand cycle de l’eau et son financement. Nous allons devoir faire le bilan de la GEMAPI et du fonds Barnier. Le financement du grand cycle se fera en amont, pour des avantages qui devront se mesurer en aval. Un réel sujet de solidarité existe entre l’amont et l’aval et entre la ville et la campagne pour porter cette politique du grand cycle.

Georges DANTIN, Sports nautiques FFCK

Les solutions d’adaptation fondées sur la nature ont été des pistes plébiscitées au sein du groupe de travail, sur les problématiques de végétalisation des bassins versants, de plantation linéaire, de rétention d’eau, d’imperméabilisation, et également sur le croisement entre la politique de l’eau et l’urbanisme. L’apport important des participants non membres du CNE dans ces groupes de travail doit être souligné.

Il est nécessaire, dans les états des lieux, de veiller à intégrer l’ensemble des enjeux et des usagers. Les personnes qui ne sont ni préleveurs ni consommateurs, mais abordent l’eau pour le plaisir doivent aussi être intégrées dans tous les enjeux amont, notamment à travers des études « hydrologie, milieu, usage et climat » qui représentent une grille d’analyse intéressante. En outre, les CLE (commissions locales de l’eau) constituent l’unique lieu d’expression pour ce type d’usagers au sein de la politique de gestion de l’eau.

###### Sobriété, économies, partage par Danielle MAMETZ et Agathe EUZEN

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d’eau en régie

Pour commencer nos travaux, nous avons posé le paradigme suivant : la nécessité d’adapter les usages en fonction de la disponibilité et de la qualité de l’eau pour assurer la pérennité du partage des ressources à long terme.

Pour cela, nous nous inscrivons dans un projet de territoire soutenable, équitable et viable pour tous. Pour atteindre des objectifs de sobriété, les solutions sont multiples. Elles sont à construire ensemble de façon transversale, avec tous les acteurs, en fonction des contextes locaux et des enjeux de soutenabilité à toutes les échelles de temps et d’espace dans les territoires.

La notion de territorialisation des solutions semble essentielle pour atteindre nos objectifs de sobriété. Cela implique évidemment de sortir des silos et d’harmoniser les politiques publiques pour un meilleur partage de cette ressource commune, et pour sa préservation, dans sa qualité sur le long terme et dans sa quantité dans les territoires métropolitains et ultramarins.

Agathe EUZEN, personnalité qualifiée

Le groupe de travail propose notamment de s’appuyer sur les socio-écosystèmes, les milieux et la biodiversité, et de réhabiliter les stockages naturels. Cette idée doit être prescrite et systématisée dans les PTGE et dans tous les documents de planification et d’aménagement.

Il est également nécessaire d’intensifier les économies d’eau, au-delà de la substitution, en sensibilisant pour faire évoluer les pratiques, et en généralisant les dispositifs hydroéconomes appropriés à chacun des usages. Favoriser le développement de l’usage des eaux non conventionnelles semble aussi important, afin d’économiser et de préserver les ressources. Cela implique de prendre en compte les besoins des milieux et des différents usages sur le territoire, en amont comme en aval, en surface et en souterrain, en s’appuyant sur les analyses coûts-bénéfices et les risques. L’eau doit être considérée comme un « commun » à partager.

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d’eau en régie

Pour conclure, il semble nécessaire de poursuivre les échanges dans ce groupe de travail « sobriété », pour envisager ensemble les réponses les plus adaptées et accompagner leur mise en œuvre en s’appuyant sur les connaissances scientifiques ou sur l’ensemble des données dont nous disposons. Ces données et ces connaissances doivent être rendues accessibles et appropriables par tous, avec des données multiples et territorialisées. Améliorer l’interconnaissance facilitera aussi l’appropriation par tous des objectifs de sobriété et d’économie d’eau.

###### Prix et qualité des services publics eau et assainissement par Hervé PAUL et Isabelle GAILLARD

Hervé PAUL, vice-président métropole Nice Côte d’Azur

Les débats du CCPQSPEA ont été riches et les propositions multiples pour faire face aux défis liés à l’adaptation au changement climatique et au renouvellement des ouvrages des services publics d’eau et d’assainissement, mais aussi à la gestion des eaux pluviales et à l’adaptation aux nouvelles normes (notamment la nouvelle directive eau potable et la future directive sur les eaux résiduaires urbaines).

Deux grands objectifs peuvent être mis en avant, avec d’une part le renforcement des capacités de maîtrise d’ouvrage des collectivités. A cet effet, l’État doit se mobiliser plus fortement pour accompagner les derniers transferts de compétences prévus par la loi NOTRE d'ici 2026, et arrêter « d’ouvrir la boîte de Pandore » d’un nouveau report. De la stabilité est requise pour organiser les services publics d’eau et d’assainissement de façon durable.

Les collectivités les plus en difficulté patrimoniale doivent être accompagnées, à travers des appuis d’ingénierie, d’outils et de financement. Or, cela ne doit pas se faire au détriment financier des autres collectivités qui ont déjà lancé des plans d’actions et qui sont en train d’atteindre des objectifs importants.

Le deuxième grand objectif est celui du renforcement des moyens financiers des services publics d’eau et d’assainissement, pour atteindre les résultats des objectifs fixés par les Assises de l’eau et satisfaire les nouvelles obligations.

Deux grands leviers ont été identifiés : la tarification et les outils financiers, en particulier l’amélioration de l’attractivité des « aqua prêts ».

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du 12e programme des Agences de l’eau et de la réforme de la redevance, le niveau des aides petit cycle de l’eau doit être maintenu, voire renforcé. Par ailleurs, à défaut de le supprimer, le plafond « mordant » doit être augmenté avec de nouvelles ressources assises sur les attentes de la biodiversité et sur la mise sur le marché de produits contenant des micropolluants.

Enfin, l’État pourrait adresser un signal fort sur le caractère essentiel de l’assainissement des eaux usées, en ramenant le taux de TVA sur les redevances d’assainissement à 5,5 %, comme pour l’eau potable. Ces mesures peuvent être mises en place rapidement.

Au moment des Assises de l’eau, le montant de la capacité d’autofinancement des SPEA s’affichait à 3,2 milliards d’euros. Les derniers calculs montrent que cette capacité d’autofinancement ressort désormais à environ 1 milliard d’euros, et ce montant pourrait chuter à 700 millions d’euros d’ici à six mois. Une mobilisation est donc nécessaire.

Le prix de l’eau augmentera pour faire face aux enjeux dans les investissements, en matière d’eau et d’assainissement, mais également face à la hausse des coûts d’exploitation.

En effet, les services d’eau et d’assainissement ne sont pas protégés par le bouclier tarifaire et subissent donc l’augmentation du coût de l’énergie, ainsi que la progression des coûts des produits de traitement et de la masse salariale.

Le prix de l’eau augmentera et nous devons nous assurer que cela ne fragilise pas davantage les publics en difficulté. L’État doit poursuivre l’accompagnement des collectivités pour mettre en œuvre de véritables politiques sociales de l’eau, et disposer des informations nécessaires auprès des services sociaux, dans le respect du RGPD. En outre, les services sociaux doivent être remobilisés sur ces enjeux d’impayés des factures d’eau.

D’autre part, un travail plus général doit être mené sur l’acceptabilité de ces augmentations, ce qui passe par une bonne information des usagers, mais aussi par des réponses tarifaires aux demandes d’équité de traitement. La question d’une tarification saisonnière ou d’une tarification spécifique aux résidences secondaires doit être étudiée.

L’idée est de laisser les territoires choisir la bonne tarification et de ne pas vouloir imposer une tarification unique, compte tenu de la diversité des services d’eau et d’assainissement. Des outils doivent être fournis et un accompagnement des services publics d’eau et d’assainissement doit être proposé pour permettre une politique plus sociale de la tarification de l’eau.

###### Outre-mer par Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, Présidente du CEB de Guadeloupe

J’ai piloté le groupe outre-mer et plusieurs réunions ont eu lieu. Nous y avons associé l’ensemble des présidents des Comités de l’eau et de la biodiversité ultramarins, ainsi que des Offices de l’eau.

Deux propositions fortes sont ressorties de nos échanges :

* renforcer les capacités d’ingénierie dans les territoires, en service de l’Etat ou en collectivité, tant sur le petit cycle que sur le grand cycle. Lorsque chaque projet d’investissement est monté, un pourcentage financier doit pouvoir être dédié à l’ingénierie ;
* élargir le plan Eau DOM au grand cycle de l’eau et à la GEMAPI. Nous souhaitions organiser une conférence régionale des acteurs de l’eau sur le grand cycle de l’eau et sur la GEMAPI, afin de mobiliser et de responsabiliser les collectivités. Nous souhaitons aussi mettre en place localement un Comité des financeurs (pour trouver des pistes de solutions) et des contrats de progrès (pour sanctuariser les financements du grand cycle). Les collectivités doivent être mobilisées sur la taxe GEMAPI.

Ces deux propositions phares ont été présentées au CESE et seront probablement reprises dans le plan Eau DOM. Ces pistes de travail émergent fortement des territoires ultramarins.

###### CASH par Jean LAUNAY

Jean LAUNAY, président du Comité national de l’eau

Ce sujet a déjà été évoqué à de nombreuses reprises. Dans mon propos de synthèse, j’ai déjà évoqué l’élaboration et/ou la mise à jour des schémas départementaux en eau potable, en lien avec les départements.

Les deux points forts du CASH me semblent les suivants :

1 – **l’approvisionnement en eau potable**

Sécuriser les collectivités les plus touchées par la sécheresse en 2022.

Anticiper les ruptures d’approvisionnement qu’elles soient accidentelles ou qu’elles résultent de pénuries de la ressource

Créer un système d’information interministériel de gestion de crise ouvert bien sûr aux services de l’Etat mais aux services d’Eau Potable.

2**- Promouvoir encore plus l’anticipation**

Comme pour le CASH au plan national, les comités de ressource en eau se réuniront dès le mois de mars 2023 pour établir un bilan de la recharge hivernale et pas seulement au moment où on va entrer en phase de vigilance. Ces réunions plus précoces des comités ressources en eau locaux ainsi que la prise d’arrêtés de limitation à partir des prévisions et non plus seulement des constats, constitueront les réponses.

De même, l’utilisation des outils et données de prévisions de Météo France, du BRGM, d’AquiFR ; des observations d’EDF, de VNF et du réseau ONDE, sera généralisée dans toutes les régions et départements, y compris ceux jusqu’alors peu impactées par les épisodes de sécheresse.

Le déploiement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l’Eau) permettra de réduire le risque sécheresse et les épisodes de crise grâce au renforcement de la surveillance de l’état des milieux et au partage d’indicateurs de restitution et d’indicateurs de volume consommé ramené à l’unité de production qui permettront de mieux appréhender l’efficacité de l’usage de l’eau puis d’explorer et de choisir, dans chaque territoire, le meilleur scénario qui soit pour un retour à l’équilibre quantitatif dans la durée.

Enfin,l’information des usagers et l’amélioration de la communication seront poussés avec le souci d’assurer une véritable lisibilité des mesures de restriction et leur acceptation sociétale.

##### Prises de parole des Comités de bassin

Nicolas JUILLET, président du Comité de bassin Seine-Normandie

Cette contribution pour le plan Eau a fait l’objet de nombreux travaux préparatoires au sein de notre Comité de bassin, où les représentants des différents usages de l’eau ont pu intervenir et débattre, et finalement converger.

48 propositions d’actions opérationnelles, à court terme, moyen terme et long terme ont été adoptées à l’unanimité par le Comité de bassin le 7 décembre dernier. Ces propositions d’action répondent aux enjeux qualitatifs et quantitatifs de l’eau et au changement climatique, et permettent notamment d’anticiper de réduire l’impact des prochaines sécheresses.

Tout d’abord, le Comité de bassin a souhaité rappeler dans sa contribution l’importance de s’appuyer sur le Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux 2022-2027. Ce document de planification et de la politique de l’eau constitue en effet la référence pour tous les acteurs du bassin, y compris l’État, dans les actions à mettre en place sur notre territoire pour rendre ces dispositions opérationnelles.

Les membres du Comité de bassin ont aussi convergé sur quelques grands principes d’actions qui ont structuré leurs propositions.

Le premier principe vise à renforcer, voire généraliser des démarches collectives locales, associant l’ensemble des parties prenantes, particulièrement entre des enjeux de tensions quantitatives qui se renforceront inéluctablement sur l’ensemble des bassins. Ces démarches peuvent notamment prendre la forme d’un schéma d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE), et/ou de projets territoriaux pour la gestion de l’eau (PTGE). Le choix de la démarche doit être adapté aux enjeux locaux et leur articulation doit être recherchée.

Concrètement, pour le SAGE, il est rappelé l’importance de développer un relais de gestion quantitative de la ressource en eau et d’assurer la coordination des Commissions locales de l’eau, dont les SAGE sont concernés par une superposition d’enjeux quantitative sur les eaux souterraines et sur les eaux superficielles. Le développement des PTGE est encouragé en cas d’absence d’un SAGE, ou lorsque les principaux éléments concernent les eaux souterraines.

Un autre principe d’action concerne la sobriété et l’optimisation des usages. Les membres du Comité de bassin ont convergé sur la nécessité de diminuer structurellement la demande en eau, en baissant les prélèvements sur la ressource en eau, afin de la préserver. Cette action phare ressort des Assises de l’eau. La bonne connaissance des prélèvements et des consommations d’eau est un prérequis indispensable pour piloter cette baisse de consommation. Concrètement, chaque PTGE doit afficher des objectifs de baisse de prélèvements, dans une feuille de route élaborée pendant la phase de concertation et en lien avec les analyses coûts-bénéfices.

Pour favoriser la concertation, il est nécessaire de disposer d’un système de comptage des volumes prélevés pour l’ensemble des usages, comme un système de télérelève, et de pouvoir communiquer les volumes injectés à chaque usage pour renforcer la transparence du dispositif.

Un troisième principe d’action concerne l’accès à une eau potable de qualité. Le bassin Seine-Normandie est particulièrement confronté aux pollutions diffuses liées aux nitrates et à l’usage des produits phytosanitaires, principalement d’origine agricole. Pour agir efficacement, la mise en place d’une gouvernance locale avec une prise de compétence des collectivités sur un périmètre d’action pertinent est indispensable.

Ces collectivités doivent aussi disposer de leviers d’intervention adaptés à leur territoire qui leur permettent d’accompagner les agriculteurs pour répondre aux enjeux de la protection de la ressource en eau. Concrètement, parmi ces leviers, il est demandé la poursuite du dispositif des paiements pour services environnementaux, au moins jusqu’à fin 2024 pour les évaluer et pour éventuellement continuer ces paiements pour services environnementaux sur une période de plus long terme.

D’autres propositions sont liées de la poursuite du renforcement de l’accompagnement des filières à bas niveau d’intrants, dans l’objectif de favoriser le développement pérenne de l’agriculture biologique.

Le Comité de bassin a insisté par ailleurs sur le niveau d’ambition des projets environnementaux et climatiques qui permettent de répondre aux enjeux de préservation de la ressource. Au niveau national, il est proposé de travailler le plus en amont possible, avant la mise en marché des produits phytosanitaires. L’objectif est d’améliorer leur processus d’évaluation, avant la mise sur le marché.

Enfin, la contribution rappelle quelques enjeux relatifs au financement et la fiscalité de l’eau, notamment le principe selon lequel il est important de doter des politiques publiques en matière d’eau et de biodiversité. Les agences doivent posséder les moyens nécessaires aux ambitions affichées et aux objectifs environnementaux à atteindre en prenant en compte les besoins d’accompagnement issus du changement.

Pour les aides aux entreprises, il est proposé par exemple, dans le cadre de la révision du règlement général d’encadrement communautaire de 2023, d’augmenter un certain nombre de taux d’aide pour financer les actions de réduction des prélèvements des entreprises, et de leur permettre d’être mieux soutenues pour réaliser des actions d’adaptation au changement climatique.

Parmi les propositions concrètes liées à la fiscalité de l’eau, les membres du Comité de bassin ont notamment demandé à nouveau la suppression du plafond mordant des redevances des agences de l’eau, qui plafonne leur capacité d’intervention au territoire, et d’ajuster le plafond de défense à l’ambition que nous devons avoir pour une politique globale de l’eau nécessaire.

Au niveau du Comité de bassin, nous pensons qu’il est nécessaire d’aborder le sujet du cycle de l’eau de manière globale, car toutes les actions sur l’eau et la biodiversité sont complémentaires. Dans ce cadre, nous devons également mener un travail en commun plus important au titre de la biodiversité. Le moment de créer davantage de liens entre les agences et la biodiversité est peut-être venu.

Alain ROUSSET, président du Comité de bassin Adour-Garonne

Le Sud-Ouest est la zone de France où le réchauffement climatique est le plus prégnant. 220 millions de mètres cubes manquent pendant les périodes d’étiage. Ce chiffre pourrait atteindre 1,2 milliard de mètres cubes dans 20 ans.

Nous avons récemment transmis des suggestions sur les études et les connaissances, ainsi que sur les engagements pour l’agroécologie (diminution des intrants, biodiversité et maintien de l’élevage dans les bas hameaux, essentiel pour le cycle long de l’eau).

Nous avons organisé une décentralisation à partir du Comité de bassin, auprès des EPTB, qui ont leur « liste de course ». 120 millions d’euros de projets sont prêts à être déclenchés dans les deux prochaines années, avec une bonne connaissance des différents chantiers. D’autre part, nous avons mis en place une coopération entre les deux régions, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, avec l’agence de l’eau, afin de massifier nos interventions.

Par ailleurs, le plafond mordant doit être arrêté. Ce processus est quelque peu « baroque » dans le cadre des lois de la République. Nous avons besoin de visibilité, si nous voulons programmer un certain nombre de chantiers essentiels (sur le stockage, les zones humides ou les principaux défis).

Le troisième point renvoie à la notion de « zones ateliers » (« démonstrateurs » en industrie). J’ai soumis l’idée au dernier le Comité de bassin d’inventer deux sous bassins qui seraient, sur le plan de l’eau, deux « démonstrateurs » ou « zones ateliers », pour régler ces problèmes de cycle de l’eau, de qualité de l’eau et de relations avec le monde agricole, avec des vérifications directement sur le terrain.

Par ailleurs, nous rencontrons des problèmes de soutien à la croissance des entreprises qui ont mis en place des technologies nouvelles de filtration, ainsi que des problématiques de simplification administrative, dans l’objectif de ne pas attendre cinq ans avant que l’eau puisse être réutilisée.

Sur le soutien d’étiage, les niveaux pourraient être particulièrement bas à la veille de la période d’irrigation. Nous devons mettre en place une meilleure organisation de travail avec les préfets, les élus et les EPTB.

Concernant le stockage, qui fait actuellement débat, nous pouvons en sortir par le haut avec la conditionnalité de l’eau en agriculture. Nous devons démontrer qu’il n’y a pas de pollution dans les eaux de sous-sol, qui peuvent donc être utilisées, avec des coûts qui augmenteront.

Thierry BURLOT, président du Comité de bassin Loire-Bretagne

Nous devons tirer les leçons de l’épisode de cet été. La cohérence hydrographique a du sens et nous devons la préserver, aussi bien sur les grands que sur les petits bassins. Nous sommes sur le point de vivre « la bataille de l’eau ».

Par ailleurs, nous avons pu mesurer cet été la chance d’avoir des stockages. Avoir ces stockages constitue une vraie chance pour notre patrimoine. En outre, les départements les plus engagés sur les schémas départementaux et sur les interconnexions ont rencontré le moins de problèmes.

Par ailleurs, nous allons devoir progresser au sujet de la réutilisation. Des solutions existent et des entreprises savent faire. Nous devons pouvoir répondre à ces attentes.

Nous insistons beaucoup sur la cohérence hydrographique. Les périmètres politiques décisionnels ne sont pas les périmètres hydrographiques. La question est de savoir qui décide et si les Commissions locales de l’eau seront écoutées. Cela renvoie également à la question du financement du grand cycle.

D’autre part, du stockage devra être trouvé si nous continuons sur les bases actuelles de consommation. Nous devons impérativement changer nos comportements sur les usages. Nous avons beaucoup insisté pour « faire ensemble » et nous réconcilier autour du sujet de l’eau.

À Sainte-Soline, nous sommes dans un état de tension extrême, et nous devons nous en sortir. Nous devons comprendre que les agriculteurs, pour avoir des récoltes, ont besoin d’eau. Il faut aussi comprendre ce que nous entendons par « solutions fondées sur la nature », et nous mettre d’accord sur la façon de porter collectivement un sujet. Je crois beaucoup au collectif et à la force de l’action publique. Ce patrimoine commun ne peut être géré que collectivement, en intégrant le maximum de dimensions.

Si nous voulons demain avoir des économies pérennes, nous avons besoin d’une ressource en eau qui est vitale pour nos territoires. Essayons d’avoir une approche plus positive de ces sujets. Tant que nous parlerons de contraintes, il n’y aura pas d’enthousiasme. Les politiques publiques, notamment en matière de fiscalité, impactent l’eau davantage qu’elles ne l’améliorent. Repenser le financement de l’action publique autour du sujet de l’eau semble nécessaire.

André FLAJOLET, président du Comité de bassin Artois-Picardie

En Artois-Picardie, notre principal souci, accentué par le dérèglement climatique, est la protection de la source en eau. Nous sommes à 22 % de bon état des masses d’eau, ce qui est nettement insuffisant.

D’autre part, nous n’avons pas suffisamment d’argent. Le plafond mordant doit être supprimé. Nous devons développer des moyens pérennes, y compris pour la biodiversité. Les travaux qui ont été menés pour une taxation spécifique sur la biodiversité doivent pouvoir aboutir dès cette année. En Artois-Picardie, il nous manquera 25 millions d’euros pour le petit cycle et 25 millions d’euros pour le grand cycle. Ces sommes supplémentaires seront nécessaires pour espérer atteindre un niveau d’activité suffisant.

Par ailleurs, nous réfléchissons à des modulations de subventions vis-à-vis des collectivités territoriales. L’objectif est de réaliser l’ensemble des interconnexions, et garantir la production d’une eau de qualité pour tous. La demande est croissante et mérite d’être auditée au regard de la disponibilité qui est la nôtre. Les Comités de bassin, et le nôtre en particulier, doivent si possible modifier un certain nombre de soutiens, car nous sommes en déconnexion par rapport au marché économique de la terre.

En Artois Picardie, les pressions sur la terre, pour l’exercice de l’agriculture ou les achats, sont considérables et le niveau de nos PSE est nettement insuffisant pour devenir éventuellement attractif. Nous avons une pression à l’international, et l’agriculture biologique représente 1,8 % sur notre territoire. Nous n’arriverons pas à décoller car les conditions d’une agriculture industrielle sont inscrites dans le temps et sont relativement durables d’un point de vue économique.

Dans cet esprit, nous avons proposé que soit reconnue une vraie politique structurée et globale sur les aires d’alimentation des captages prioritaires. Une logique d’intérêt général doit être instaurée sur ces aires d’alimentation des captages prioritaires qui ne représentent que 3 % du territoire occupé par le monde agricole. Ces 3 % doivent être sauvegardés, voire « sacralisés », pour garantir la qualité de la ressource de l’eau que nous distribuons, et qui a manqué cet été.

Plus globalement, un traitement particulier doit être mis en place sur les micropolluants. En outre, une série de résidus des deux guerres mondiales nous posent de réels problèmes à court, moyen et long terme.

Enfin, nous souhaitons que sur l’agriculture, nous puissions avoir un volet de l’accélération du « bio » et d’une irrigation innovante. Un travail intelligent de recherche doit être mené sur les outils d’utilisation de l’irrigation. Nous sommes dans une sorte de préhistoire des outils. Nous devons être plus ambitieux à ce sujet.

De plus, un volet « innovation, éducation et sensibilisation » doit être proposé. Nous devons aller vers une sensibilisation, car l’eau viendra à manquer dans toute une série de secteurs du territoire national.

Claude GAILLARD, président du Comité de bassin Rhin-Meuse

Nous avons 35 contributions, et nous avons dégagé cinq lignes de force :

* une accélération des actions vis-à-vis du changement climatique, en orientant les financements d’agence sur des logiques de transformation des modes de production, et avec un choc de sobriété ;
* la levée des freins sur la protection des captages. Le système actuel est relativement compliqué, avec notamment le paiement pour services rendus à l’environnement qui doit être simplifié pour être rendu plus efficace ;
* une campagne d’information sur l’eau. L’eau est au centre de l’actualité et les concitoyens sont inquiets sur la quantité et sur le prix. Une politique de communication, de publicité et d’information sur l’eau doit se mettre en place au niveau national, de façon à sensibiliser les citoyens à cette question ;
* le renforcement du rôle des Comités de bassin ;
* un desserrement des contraintes qui pèsent sur les moyens financiers et humains.

Le système, cet été, a plié, mais a tout de même tenu, car les Comités de bassin sont inscrits dans le paysage et ont su faire preuve d’une bonne réactivité. Il semble nécessaire de laisser plus de marge de manœuvre aux Comités de bassin qui représentent de véritables lieux de démocratie de proximité, avec des personnes de divers horizons. De nombreuses initiatives et expérimentations peuvent ainsi émerger de ces structures.

Les saisines obligatoires doivent être augmentées, pour que nous puissions donner un avis sur des documents d’urbanisme qui nous impliquent en matière d’action. D’autre part, le pouvoir d’autosaisine doit se mettre en place, afin de créer des débats au sein des Comités. Moins il y a de débats dans les Comités, plus il y aura des contestations sur le terrain. L’autosaisine permettra d’éviter de travailler uniquement par réactions militantes opposées sur le terrain.

Par ailleurs, le plafond mordant est un dispositif « imbécile ». Mettre fin au plafond « mordant » et à certains prélèvements pourrait permettre d’aider les collectivités à ne pas trop augmenter le prix de leurs mètres cubes d’eau, en leur donnant davantage de moyens. Une réaction rapide est possible, basée sur une confiance et une liberté donnée aux agences de l’eau et aux Comités de bassin.

Concernant la biodiversité, il est nécessaire d’arrêter de prendre des recettes sur les agences de l’eau ou de mettre en place une redevance biodiversité.

En conclusion, réduire les contraintes financières de l’agence permettra d’aider davantage les collectivités et d’accroître les capacités de réaction. Par ailleurs, l’information et la communication sont particulièrement importantes. Nous sommes dans un pays décentralisé et tout ne vient pas du haut.

Hervé PAUL, pour le Comité de bassin Rhône-Méditerranée

Pour cette intervention, je remplace Martial SADDIER, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée. En son nom, je souhaite remercier madame la ministre d’avoir placé l’eau en tête des priorités de la planification écologique.

Une gestion de l’eau équilibrée et durable est une nécessité vitale pour les territoires. Elle doit être adaptée aux impacts majeurs du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques, face à l’intensification et à la récurrence des événements extrêmes, les sécheresses, les inondations, la moindre recharge des nappes et l'effondrement de la biodiversité. L’équilibre vital de nos territoires est menacé. Sans eau, pas de vie.

Les territoires du bassin Rhône-Méditerranée sont déjà pleinement engagés dans une gestion durable de l’eau, basée sur trois piliers :

* la mise en œuvre de stratégies locales à l’échelle des bassins versants ou des nappes ;
* dans le cadre de gouvernance, rassemblant l’ensemble des usagers de l’eau ;
* et engagées en priorité sur les économies d’eau.

Ces trois piliers ont déjà fait leurs preuves sur les territoires du bassin Rhône-Méditerranée habitués à des sécheresses sévères. Ils permettent de mettre en œuvre des plans d’action concertés, tenant compte des enjeux écologiques des milieux aquatiques et des besoins des usages, et de préparer les territoires en période de restriction en eau. Le panier de solutions techniques est connu. Pour autant, la rapidité exceptionnelle du changement climatique nécessite impérativement d’accélérer la mise en œuvre de ces actions et de les étendre à l’ensemble des territoires.

Aussi, en réponse à la saisine des présidents des Comités de bassin, le président du Comité de bassin Martial SADDIER a adressé la contribution du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, qui a beaucoup débattu sur les propositions au chantier eau de la planification écologique, riche de son expérience reconnue en matière de gestion quantitative de l’eau.

Sur les sept axes qui ont été adressés dans cette contribution et les 17 recommandations, je focaliserai mon intervention sur un l’axe de la sobriété et de l’optimisation des usages.

Au cours des dix dernières années, 340 millions de mètres cubes par an ont été économisés (2/3 par les agriculteurs), avec 63 PTGE adoptés sur le bassin. Il reste désormais à évaluer les bénéfices.

La première recommandation de ce volet est la modernisation des infrastructures pour des économies d’eau. Ces économies ne doivent pas permettre d’augmenter les prélèvements pour d’autres usages. Cela peut être mis en œuvre à court terme.

La seconde recommandation concerne les dispositifs de contrôle et de suivi systématique des prélèvements en eau, des débits, et des niveaux des nappes portés par l’État, à la hauteur des ambitions affichées. Ces données doivent être fiabilisées, avec une meilleure connaissance des prélèvements en temps réel. L’information doit aussi circulée et être partagée largement. Cela peut être mis en œuvre à court terme.

La troisième recommandation concerne le secteur agricole qui doit pouvoir s’appuyer sur les conclusions du Varenne agricole de l’eau et du changement climatique, avec comme objectif de renforcer la résilience de l’agriculture. Sur notre territoire, un besoin en ingénierie agricole a aussi été identifié. Cette action peut également apporter des effets positifs à court terme.

La quatrième recommandation porte sur les campagnes nationales de communication et de sensibilisation aux gestes hydroéconomes, qui doivent se fonder sur l’expérience collective du manque d’eau de l’été 2022. Cette expérience doit permettre d’installer les écogestes dans la culture collective, définir une méthodologie nationale de détermination de l’empreinte eau, des produits, et des comportements individuels. Un tel dispositif peut être mis œuvre à court terme.

Enfin, le recours aux eaux non conventionnelles (eaux traitées, eaux grises ou eaux de pluie) doit être envisagé sur les secteurs jugés pertinents à la suite d’une évaluation de l’intérêt et du bénéfice induit. Cela constitue une alternative à un prélèvement de la ressource naturelle. En outre, dans de nombreux bassins et espaces, l’apport des eaux usées traitées est indispensable au développement et au maintien de la biodiversité et des activités en aval. Des analyses coût-bénéfice doivent être réalisées projet par projet, y compris sanitaires et environnementaux. Cette action portera des fruits à moyen terme.

D’autre part, le financement des actions à entreprendre doit être renforcé. La mise en œuvre concrète des plans territoriaux de gestion de l’eau dépend en effet du soutien financier majeur que les agences de l’eau apportent aux collectivités et aux entreprises pour engager les investissements nécessaires. L’agence de l’eau Rhône-Méditerranée consacre 56 % de son programme d’aides à l’adaptation au changement climatique, soit près de 250 millions d’euros par an. Ces aides sont indispensables à la mise en œuvre d’actions à la hauteur des enjeux.

Accélérer l’adaptation du pays au changement climatique ne peut s’envisager sans consolider les budgets des agences de l’eau. Or, tous les acteurs font l’amer constat que le gouvernement persiste à brider les capacités d’intervention des agences de l’eau depuis quatre ans, à travers l’application d’un plafond de redevances qui va à l’encontre des actions qu’il souhaite par ailleurs développer.

Le Comité de bassin reconnaît les efforts récents du gouvernement pour soutenir les aides apportées par les agences de l’eau au territoire. Nous regrettons toutefois que des politiques indispensables en faveur de la biodiversité n’aient pas encore reçu de financements spécifiques à la hauteur des enjeux considérables.

Depuis 2018 et la débudgétisation du financement de l’Office français de la biodiversité et des parcs nationaux, ces politiques pèsent essentiellement sur les usagers de l’eau, en particulier sur les consommateurs d’eau domestiques. Ce sont ainsi 400 millions d’euros qui chaque année sont détournés du budget des agences de l’eau.

Au nom du président du Comité de bassin, je vous exprime son vœu que l’OFB et les parcs nationaux soient à nouveau financés par le budget de l’État, et que le panel des redevances des agences de l’eau soit complété par une redevance sur les atteintes à la biodiversité, pour qu’elles puissent accroître leur mobilisation en faveur de l’eau et de la biodiversité, dans la logique « l’eau et la biodiversité payent l’eau et la biodiversité ». L’ambition de la France en matière d’adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité en dépend.

D’une part, l’érosion massive de la biodiversité nécessite des ressources financières spécifiques et ambitieuses, d’autre part, les budgets d’intervention des agences de l’eau doivent permettre le soutien indispensable aux politiques de l’eau dont elles ont besoin face au changement climatique, sans être restreintes par le plafond et sans être ponctionnées pour le financement du fonctionnement de l’OFB et des parcs nationaux. Il n’y aura pas d’adaptation des territoires au changement climatique sans stratégie locale de gestion de l’eau concertée et anticipée, et sans plan d’action d’économie d’eau dans tous les domaines et sur tous les territoires. La sobriété en eau est notre avenir.

Gilles GIOVANNANGELI, Comité de bassin de Corse

La Corse est une île montagneuse qui a cette spécificité et cet avantage de bénéficier d’une pluviométrie abondante. Nous ne nous comparons pas forcément aux territoires de l’hexagone, mais plutôt à notre île sœur de Méditerranée qu’est la Sardaigne.

Nous pensons que les solutions à construire doivent venir des territoires et doivent être construites collectivement par les acteurs. Ces solutions doivent prendre en compte ces spécificités, et notamment, pour ce qui nous concerne, des capacités de stockage insuffisantes. Pour 8 milliards de mètres cubes, nous en retenons 100 millions, quand nos cousins de Sardaigne en retiennent 2 milliards. Ce constat interpelle et interroge souvent la population de Corse sur les politiques publiques menées sur son territoire.

Par ailleurs, la gouvernance doit reposer sur le principe de subsidiarité. La Corse est une collectivité territoriale à statut particulier. Nous pensons qu’elle doit être chef de file en matière de compétences. Nous considérons qu’il faut s’appuyer prioritairement sur la collectivité de Corse et lui offrir les compétences et le pouvoir de les exercer, notamment en matière de gestion de l’eau.

Nous sommes actuellement engagés avec le gouvernement dans un processus de discussion qui doit nous permettre d’obtenir un statut d’autonomie pleine et entière. Dans ce cadre, la Corse doit pouvoir bénéficier de sa propre agence de l’eau. Nous sommes aujourd’hui rattachés à l’agence de l’eau Rhône-Méditerranée, ce qui est pour nous un anachronisme institutionnel. La Corse doit bénéficier de sa propre agence de l’eau, comme un établissement public territorial.

D’autre part, la loi NOTRE qui consiste à vouloir transférer la compétence des communes vers les intercommunalités n’est pas forcément appropriée à la Corse. Nous sommes réservés sur cette loi, avec un découpage administratif qui n’est pas adapté à notre réalité historique, culturelle et politique. Nous demandons, dans le cadre du processus en cours, que le découpage soit revu, afin d’éviter une éventuelle privatisation de la gestion de l’eau à terme.

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente du CEB de Guadeloupe

La feuille de route du plan Eau DOM doit être mise en œuvre. En effet, certains territoires n’ont toujours pas démarré ce plan. Il semble également nécessaire d’adapter et d’élargir le canevas des contrats de progrès des collectivités aux enjeux non traités, comme la gestion quantitative, l’assainissement non collectif et la directive « eau potable », pour que les deuxièmes contrats de progrès qui seront établis à partir de 2023 les prennent en compte. Les dossiers de subvention doivent aussi être soldés (ceux qui peuvent être clos), afin d’assurer des rentrées de financement aux collectivités (les lignes budgétaires PEDOM OFB, avec plus de 105 millions d’euros de fléchages qui ne sont pour l’instant pas utilisés par les collectivités).

D’autre part, il est important d’assurer le financement du renouvellement des réseaux d’adduction d’eau potable, dans le cadre de la lutte contre les fuites. Un nouveau programme d’intervention de l’Office français de la biodiversité doit aussi se mettre en place, avec une ligne assainissement (biodiversité, GEMAPI) et en collaboration avec les régions pour pouvoir appuyer les collectivités, mobiliser le FEDER, afin d’avoir une ligne dédiée, comme pour l’Office français de la biodiversité.

L’amélioration du fonctionnement des Offices de l’eau semble nécessaire, en particulier en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte. Les financements des Offices de l’eau doivent être sanctuarisés. Les taxes sont perçues par les syndicats ou les régies, mais ne sont pas reversées aux Offices de l’eau. Cet argent doit être sanctuarisé et reversé aux Offices de l’eau.

Nous devons pouvoir disposer rapidement d’une visibilité sur les capacités de la ressource, pour anticiper les politiques d’investissement à venir, au regard des impacts du changement climatique et de la surexploitation de la ressource.

La formation du personnel doit être améliorée, en exploitation et en ingénierie, pour les travaux publics. Il est aussi important de faciliter et d’adapter la réglementation sur l’assainissement non collectif aux solutions robustes et fondées sur la nature en milieu tropical.

Davantage d’expertises doivent être développées sur les milieux aquatiques ultramarins, dont la caractérisation des zones humides et les techniques de restauration adaptées.

En outre, des établissements intercommunaux en charge de la GEMAPI pourraient être mis en œuvre, tels que les établissements publics territoriaux de bassin. Cela n’existe pas actuellement sur les territoires ultramarins. Ces pistes doivent être explorées pour que les compétences GEMAPI et PAPI puissent être totalement saisies par ces territoires.

Lancer les travaux requis pour réformer le mode de perception de la redevance des Offices de l’eau est aussi nécessaire, afin de sécuriser leur mission, ainsi que la mise en place d’un transfert de fonds sur les préventions des risques vers les Offices de l’eau, de type fonds Barnier. Les territoires demandent que l’Office de l'eau puisse émarger sur ce type de fonds.

À long terme, il semble utile de valoriser les eaux non conventionnelles, d’autant que les rejets sont principalement en mer et donc perdus. La généralisation du SAGE pourrait être mise ne place, au travers d’une loi sur l’eau et la transition écologique. Nous sommes extrêmement preneurs de l’expertise que les bassins ont acquise sur le territoire hexagonal. Nous devons aussi étudier la possibilité d’élargir les filières REP (responsabilité élargie aux producteurs) à l’ensemble des milieux aquatiques ou terrestres, dans l’outremer et l’Hexagone. Enfin, une nouvelle redevance pourrait être mise en place sur les micropolluants.

##### Questions / Réponses

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Comment pourrions-nous améliorer le fonctionnement des CLE et la prise de décision concrète ?

Thierry BURLOT, président du Comité de bassin Loire-Bretagne

Nous avons évoqué l’idée d’un contrat de gouvernance qui engage la CLE et les EPCI notamment. La question est de savoir comment les EPCI, les communes et les acteurs économiques dans ces espaces se reconnaissent dans la décision de la CLE. L’idée est donc d’avoir des contrats de gouvernance entre le périmètre hydrographique et le périmètre politique. Nous nous mettons ainsi d’accord sur un état des lieux et sur une ambition validée par les services de l’État dans le cadre des SDAGE. Nous renforçons ainsi la gouvernance et l'engagement des territoires de cette façon.

Frédéric MOLOSSI, Association nationale des élus de bassin

L’animation territoriale doit également être renforcée.

Nicolas JUILLET, président du Comité de bassin Seine-Normandie

Je suis président d’une CLE et d’un SAGE en formation, et je participe financièrement à la mise en place de ce SAGE. D’autre part, il semble nécessaire de se concentrer prioritairement sur un nombre limité d’éléments à mettre en place avec l’ensemble des partenaires, avant d’aborder d’autres sujets.

Jean-Paul DORON, FNPF

Le risque aujourd’hui est de démobiliser les acteurs. Quand un représentant de l’État, dans un département, en appelle à la Commission locale de l’eau pour réviser un article du PAGD au motif que ce dernier ne permet plus la destruction des zones humides, cela pose un problème de crédibilité du SAGE et de la cohérence de l’action régalienne de l’État.

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d’eau en régie

La qualité de personnes morales pour les CLE favoriserait la mise en place d’une passerelle avec des documents d’urbanisme.

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Comment pouvons-nous déployer, de façon plus concrète, la politique sociale de l’eau dans les territoires ?

Hervé PAUL, vice-président métropole Nice Côte d’Azur

Chaque service d’eau a des spécificités. Pour pouvoir agir efficacement à travers la tarification sur les recettes du syndicat et sur la facture d’eau, la condition indispensable dès le départ est d’avoir une connaissance fine des données de l’ensemble des consommateurs et des profils de consommation, avec un historique.

Si nous ne partons pas de simulations basées sur un historique déjà ancien et des données précises et fines des consommations, nous pouvons nous retrouver avec des modifications qui créeront des déséquilibres importants.

Nous devons également regarder la typologie des consommateurs (abonnements collectifs ou habitations individuelles) pour adapter les mesures. L’individualisation des compteurs pose des problèmes techniques, mais permet tout de même de responsabiliser les consommateurs.

Par ailleurs, la question de la tarification saisonnière se pose, avec une augmentation importante de la population dans certains territoires en période de vacances. Ce sujet renvoie à la problématique du dimensionnement du service, sur des périodes courtes. Or, sans tarification saisonnière, les abonnés qui vivent à l’année dans ces zones payeront les aménagements du réseau pour le dimensionnement du pic de consommation.

Une expérimentation a été menée sur de nombreux territoires, au sujet de la tarification sociale de l’eau. Un suivi est réalisé régulièrement au CCPQSPEA à ce sujet. Des territoires se sont emparés de ce sujet et l’ont mis en œuvre, avec plus ou moins de réussites.

Le sujet de la solidarité doit également être pris en compte, avec des ménages qui ont besoin d’être accompagnés face à la hausse des prix de l’eau. Des dispositifs et des organismes existent pour gérer ces questions. Or, alerter ces structures sur les besoins d’accompagnement des abonnés s’avère compliqué lorsque les personnes sont en résidences collectives, sans facture d’eau individuelle.

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Comment pouvons-nous faciliter le processus de réutilisation des eaux usées traitées ?

Jean LAUNAY, président du Comité national de l’eau

La REUT n’est pas suffisamment élevée en France. L’absence du ministère de la Santé dans la mission RETEX sécheresse est regrettable. Les freins sur la REUT sont principalement réglementaires.

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Lorsque nous avons lancé le groupe de travail le 29 septembre 2022, nous avons intégré à la démarche Agnès FIRMIN-LE BODO, qui est au sein du ministère de la Santé.

Danielle MAMETZ, représentante des distributeurs d’eau en régie

Concernant la réutilisation des eaux usées, les solutions techniques existent, mais l’eau réutilisée doit revenir sur son territoire et faciliter les usages. L’objectif n’est pas de réutiliser de l’eau usée pour avoir de l’eau supplémentaire. En outre, la réutilisation de l’eau usée ne doit pas se faire en asséchant les cours d’eau ou en déportant l’eau sur un autre territoire. Une logique d’écosystème doit être intégrée dans les traitements et dans les réutilisations des eaux usées traitées.

Solène LE FUR, ASTEE

Une collaboration a été instaurée entre les ministères de l’Écologie et de la Santé sur cette question de la REUT. Un groupe de travail est copiloté par les deux ministères, avec les équipes de la DEB et de la DGS. Nous travaillons sur les retours d’expérience existants en France pour développer le recours à la réutilisation des eaux non conventionnelles.

André BERNARD, Chambre d’Agriculture

Vous souhaitez mettre la réutilisation devant le stockage, alors que la réutilisation de l’eau retraitée n’est pas autorisée sur les espaces publics et sur les terrains de foot. Nous devons commencer par régler ce problème. Nous souhaitons, pour pouvoir répondre aux défis de souveraineté alimentaire de ce pays, pouvoir stocker de l’eau pour la rendre utile quand cela est nécessaire. Une véritable politique de stockage raisonnée et efficiente de l’eau est indispensable.

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Les réserves de substitution sont un sujet, mais ne sont pas l’unique solution au partage de l’eau. Nous ne devons pas opposer les solutions. Je n’ai jamais dit que les réserves de substitution ne devaient pas être réalisées. Néanmoins, d’autres solutions peuvent aussi être mises en place.

##### Conclusion

Bérangère COUILLARD, Secrétaire d’État chargée de l’écologie

Je souhaite vous remercier pour vos contributions extrêmement utiles. Je remercie le travail du président LAUNAY et de toutes les personnes qui ont participé et contribué aux groupes de travail. L’annonce du plan d’action sera réalisée dans quelques semaines.

*La séance est levée à 16 heures 45.*

**Document rédigé par la société Ubiqus – Tél. : 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr —** **infofrance@ubiqus.com**